

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN

## **AVIS PUBLIC**

Est, par la présente donné par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité, le conseil municipal a adopté le 3 décembre 2018 les règlements intitulés :

#### RÈGLEMENT Nº 509-P

PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019
ET FIXER LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE. LES TARIFS DE COMPENSATIONS POUR LES
SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DES MATIÈRES RESIDUELLES, LE SERVICE DE LA DETTE AINSI
QUE LE TAUX D'INTÉRÊT POUR 2019

#### RÈGLEMENT N° 510-P

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 470

### RÈGLEMENT N° 511-P

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 476

### **RÈGLEMENT N° 512-P**

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 476
AFIN DE PERMETTRE CERTAINS USAGES NON-AGRICOLE EN ZONE AGRICOLE

Ces règlements est déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance;

Les règlements numéros 509-P, 510-P, 511-P et 512-P entrent en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Fabien, ce quatrième jour de décembre 2018.

Directeur général et secrétaire-trésorier